

Fiche métier "infirmier expert douleur"  
Conseil National de l'Ordre Infirmier

L'**infirmier expert douleur** ou **ressource douleur**, en poste transversal sur un établissement, a pour mission, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la douleur, de rechercher et d'apporter une réponse professionnelle adaptée à la douleur aiguë, chronique, induite par les soins, liée à l'état de santé du patient ou aux traitements instaurés. Il participe au développement d'une véritable culture dans la lutte contre la douleur. Il exerce son activité dans le respect de la politique institutionnelle, formalisée dans le projet d'établissement et plus spécifiquement dans le projet de soins. En collaboration avec l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en charge de la douleur, il intervient en sa qualité de personne ressource auprès des équipes soignantes et auprès des patients.

**SOUS RUBRIQUE ADMISSION**

Diplôme et niveau minimum requis

Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier, ou d'Infirmier spécialisé et avoir une expérience professionnelle de 5 ans en établissement de santé.

Etre titulaire d'un Diplôme Universitaire ou InterUniversitaire de prise en charge de la douleur (ou équivalence diplômante)

Capacités et aptitudes

- capacités pédagogiques
- capacités organisationnelles
- capacités relationnelles (communication orale et écrite, esprit d'équipe, sens de l'écoute)
- capacités d'initiative et d'adaptation
- capacités d'analyse et d'évaluation
- capacités de réflexion et de synthèse
- actualisation des connaissances

Connaissances techniques

- maîtrise de la démarche clinique d'évaluation de la douleur
- maîtrise du matériel spécifique d'analgésie (pompes d'analgésie contrôlée par le patient, neurostimulateur transcutané...)
- maîtrise de l'outil informatique (moteurs de recherche, traitement de texte, tableurs, diaporamas...)

Connaissances particulières

- conduite de projet d'amélioration de la qualité des soins (procédures, protocoles, audits, évaluations des pratiques professionnelles, enquêtes, programme d'assurance qualité...)
- gestion et management de groupes
- moyens non pharmacologiques
- recherche clinique

## **SOUS RUBRIQUE FORMATION**

Diplôme Universitaire ou InterUniversitaire de prise en charge de la douleur : liste disponible sur le site de la SFETD (Société Française d'Etude de Traitement de la Douleur) [www.sfetd-douleur.org](http://www.sfetd-douleur.org) et du CNRD (Centre National de Ressource contre la Douleur) [www.cnrdr.fr](http://www.cnrdr.fr)

### Références - textes réglementaires

- Circulaire DHOS/E2 n° 2002-266 du 30 avril 2002 relative à la mise en œuvre du programme national de lutte contre la douleur 2002-2005 dans les établissements de santé.
- Plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010
- Décret N° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du CSP et relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier l'évaluation de la douleur constitue désormais un acte de soin relevant de l'initiative et de la compétence de l'infirmier.
- Référentiel d'activité Infirmier Ressource Douleur (Commission Douleur et Soins Infirmiers SFETD 2007) accessible sur [www.sfetd-douleur.org](http://www.sfetd-douleur.org)

### Evolution dans la fonction

Spécialisation (puériculteur ou infirmier anesthésiste) pour les IDE  
Cadre de santé  
Master de pratiques avancées en soins infirmiers

## **SOUS RUBRIQUE FONCTION**

### Activités cliniques

- évaluation de la douleur, analyse de situations cliniques complexes
- suivi des patients
- soins éducatifs et éducation thérapeutique
- aide à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des techniques d'analgésie spécifiques (titration de morphine, analgésie contrôlée par la patient par voie intraveineuse, sous-cutanée, épidurale, Mélange Equimolaire Oxygène Protoxyde d'Azote, analgésie locorégionale, neurostimulation transcutanée...)
- mise en place de protocoles de prévention de la douleur induite par les soins
- mise en œuvre des méthodes non pharmacologiques (traitements physiques, méthodes psycho-corporelles ou comportementales)

### Activités de formation

- formation action dans les services de soins répondant à un projet de service, formations spécifiques (technique d'analgésie, utilisation des outils d'évaluation)
- information ponctuelle dans les unités de soins
- compagnonnage clinique
- formation institutionnelle inscrite au plan de formation
- formation initiale au sein des instituts de formation ou écoles
- participation à l'enseignement universitaire (DU ou DIU de prise en charge de la douleur, DIU en soins palliatifs)
- encadrement de stagiaires (étudiants infirmiers, étudiants DU, étudiants capacité douleur...)
- guidance de travaux de fin d'études
- informations et communication (communication lors de congrès, salon professionnel, publication dans revues professionnelles et scientifiques...)

### Activités institutionnelles

- participation aux réunions institutionnelles (dont le CLUD, Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et MédicoTechniques, Qualité et sécurité des soins, ...)
- participation aux évaluations des pratiques professionnelles, audits, recherche clinique, recherche en soins infirmiers
- participation à l'auto-évaluation dans le cadre de la certification des établissements de santé

### Activités afférentes aux soins

- gestion du matériel spécifique d'analgésie
- bilan d'activité annuel
- activité de secrétariat, tâches administratives
- transmissions et traçabilité des informations